

Évaluation des préjudices

Journée du 12 février 2018 au Tribunal de Commerce de Paris

Sommaire

Ouverture André-Paul Bahuon, Président de la CCEF	5
Allocution de bienvenue Jean Messinesi, Président du Tribunal de Commerce de Paris	6
Présentation du déroulé de la journée	7
Olivier Peronnet, Expert près la Cour d'Appel de Paris agréé par la Cour de Cassation Thierry Saint-Bonnet, Expert près la Cour d'Appel de Paris et les Cours Administratives de Paris et de Versailles	
Remise des certificats aux candidats de la 4^e session de la formation « Évaluation des préjudices »	11
Partie I L'évaluation di préjudice patrimonial à la suite d'un dommage corporel Jean-François Vergracht, Expert près la Cour d'Appel d'Angers	12
Partie II Présentation du cahier n° 34 de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financière « L'anticipation, l'évaluation et la gestion des préjudices économiques » William Nahum, Président de l'Académie	23
Partie III 1- Incidences fiscales sur les indemnisations 2- Prises en compte des frais fixes dans l'évaluation des préjudices Patrick Le Teuff, Expert près la Cour d'Appel de Paris agréé par la Cour de Cassation	25
Partie IV La notion de perte de chance Animée par Agnès Piniot, Expert près la Cour d'Appel de Paris	31
INTERVENANTES : Garance Cattalano-Cloarec, Professeure agrégée en droit privé et sciences criminelles Nathalie Dostert, Juge au Tribunal de Commerce de Paris, Présidente de la 15 ^{ème} Chambre	
Partie V Comment prendre en compte l'effet temps dans l'évaluation des préjudices ? Animée par Joëlle Lasry-Sitbon, Expert financier	44
INTERVENANTS : Fabrice Gréau, Professeur agrégé des facultés de droit Patrick Jeanjean, Président de la 7 ^{ème} chambre Maurice Nussenbaum, Expert près la Cour d'Appel de Paris agréé par la Cour de Cassation	
Conclusion Olivier Peronnet, Expert près la Cour d'Appel de Paris agréé par la Cour de Cassation	57

Convergence, revue trimestrielle n°24 de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) - Association Loi 1901 - Propriété intellectuelle : ©CCEF
Directeur de la publication : André-Paul Bahuon.
Dossier « Évaluation des préjudices ».
Rédacteur en chef : André-Paul Bahuon - Assisté de Thierry Saint-Bonnet et Sylvie Gaillet-Latté.

ISSN : 2270-8413- dépôt légal à parution
Éditeur : © BGC Toscane - Photos : © ccef - Shutterstock
Imprimeur : Imprimerie Print Conseil

CCEF - 6 avenue Mac Mahon, 75017 Paris - Tél : 01 44 94 27 70
Tarif adhérent : abonnement annuel à 48 € TTC / numéro à l'unité 16 € TTC
Tarif non-adhérent : abonnement annuel à 72 € TTC / numéro à l'unité 28,80 € TTC

Ouverture

André-Paul Bahuon, Président de la CCEF

Je vous propose de débiter notre journée. J'ai le grand plaisir d'accueillir Le Président du Tribunal de commerce de Paris, qui nous a permis de tenir cette journée de la CCEF dans ce tribunal avec l'aide de Jean-Pierre Lucquin qui est à ma gauche. Je vous donnerai la parole dans quelques instants. Je vous remercie par avance. Il me semble que se retrouver dans le tribunal de commerce et parler d'évaluation de préjudice est un symbole. La CCEF est présente pour fluidifier les éléments du monde des affaires. Je souhaite également en ce début de matinée remercier Michel Tudel qui ne peut être présent ce matin avec nous, qui est le président de la Compagnie Nationale des Experts-Comptables de Justice (CNECJ), avec lequel nous partageons beaucoup s'agissant des éléments liés à l'évaluation de préjudice. Olivier Peronnet exprimera un petit mot d'amitié de la part de Michel Tudel et présentera les événements à venir pour la compagnie.

Nous avons un mode de collaboration très intéressant avec la CNECJ, car Olivier Peronnet professe dans un module d'experts judiciaires de la CCEF et Didier Cardon est membre du comité scientifique. Il existe une grande proximité entre les deux organisations. Je souhaite également saluer la présence parmi nous aujourd'hui de Jean Bouquot, Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Voir la Compagnie nationale assister à notre journée est un symbole. Je le remercie très chaleureusement. Devrait arriver également Denis Raynal, avocat représentant le président de l'Union nationale des professions libérales, Guy Jacquot, Président de la Compagnie nationale des experts de justice en finance et diagnostic. Je salue Madame Élisabeth Le Chevalier de la Fédération française d'assurance et le Président Nahum, Président de l'Académie, qui s'est intéressé aussi à l'évaluation des préjudices. Nous ne pouvons que l'en remercier.

Pour introduire cette journée, je rappelle pour ceux qui ne connaîtraient pas encore la CCEF, qu'elle est la Compagnie des Conseils et Experts financiers, regroupant à la fois des experts-comptables, des commissaires aux comptes, des avocats, des notaires, des conseillers en investissement financier, des CGP, des membres de sociétés de gestion et un certain nombre de personnalités, particulièrement des économistes ou des personnalités de la haute finance. Nous partageons au quotidien l'inter-professionnalité et nous essayons de réfléchir à ce qui peut aider, faciliter la vie des affaires, des entreprises, sous trois domaines essentiels.

Celui de l'évaluation, pour lequel une cinquantaine de personnes se réunit chaque mois pour assurer à la fois l'entretien de compétences, mais aussi imaginer la résolution de difficultés qui peuvent se mettre en place sur le monde de l'évaluation, et échanger sur les



André-Paul Bahuon

meilleures pratiques possibles. Nous nourrissons de cette manière un certain nombre de commissions, au sein de groupements pluridisciplinaires, la Compagnie des Commissaires aux Comptes, ou l'Ordre des Experts-Comptables. Souvent, les membres sont les mêmes. Nous nous intéressons également à la transmission d'entreprise par l'évaluation.

Le second pilier de la CCEF est le financement. Nous nous intéressons à l'ingénierie du financement qui doit permettre la progression d'une entreprise, mais aussi sa pérennité. Des travaux sont proposés auprès du ministère de l'Économie et des Finances, auprès de la BPI, des grands opérateurs ou des moins grands dans le monde des entreprises. Les fonds d'investissement nouveau Novi de la BPI sont nés à la CCEF. Nous avons réussi à instaurer certains outils dans le temps.

Le troisième pilier est le patrimoine de l'entreprise et du chef d'entreprise, la manière de consulter, de faire en sorte que le patrimoine de l'entreprise ou du chef d'entreprise devienne un effet de levier pour le développement des entreprises. Ces points sont abordés régulièrement pour favoriser l'émergence de solutions en conformité avec la loi et dans une dynamique économique.

Je ne voudrais pas trop effleurer le sujet, car mon ami Thierry Saint-Bonnet vous parlera des formations que nous dispensons au sein de la CCEF, qui sont presque aujourd'hui des classiques, des incontournables, qui amènent un certain nombre de nouveaux membres et de personnes à s'intéresser au monde de l'évaluation. Je laisserai aussi Olivier Peronnet développer sur la Compagnie Nationale des Experts-Comptables de justice. Thierry et Olivier sont les maîtres d'œuvre de la journée. Je les en remercie chaleureusement et vivement. Ils ont réussi à rassembler beaucoup de compétences qui viennent nous apporter ce matin et cet après-midi leur science, mais aussi échanger avec nous. Ce rassemblement représente un privilège pour nous. Le fait que le Président Messinesi puisse nous recevoir ce matin est aussi un privilège. Je lui cède volontiers la parole.